

	FICHE TECHNIQUE	09/04/2015
<b>PÂTE contre les SOURIS</b> <b>Alphachloralose 4%</b>	<h1>BLACK PEARL PASTA</h1> <p>AMM FR-2013-0005 / professionnels de la lutte anti rongeurs</p>	

## 1. PRÉSENTATION du PRODUIT

**BLACK PEARL PASTA** est un appât en pâte à base d'Alphachloralose micro-encapsulée. Ce procédé innovant offre une appétence renforcée ainsi qu'une libération intelligente du poison jusqu'à sa cible. L'alphachloralose est un puissant hypnotique à l'effet foudroyant.

La cartouche permet un dosage facile et précis de la quantité d'appât nécessaire. Plus besoin de pistolet, grâce à son bouton de réglage et à sa gâchette simple d'utilisation, une légère pression suffit pour appliquer la pâte.



## 2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Type de produit ..... TP14 – Rodenticide  
 Type de formulation... Pâte prête à l'emploi (RB)  
 Substance active ..... **Alphachloralose** (N°CAS 15879-93-3)  
 Concentration ..... 4% m/m  
 Amérisant ..... Benzoate de denatonium 10ppm

Nom homologué ..... **Black Pearl Pasta**  
 N° d'AMM ..... FR-2013-0005 / professionnels de la lutte anti rongeurs  
 Organismes ciblés ..... Souris (*Mus musculus*)  
 Application ..... Utilisation à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.

## 3. MODE D'ACTION

L'alphachloralose est un hypnotique (dépresseur du système nerveux et convulsivant). Elle agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque. Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt. L'action est **foudroyante** : 24h après ingestion de l'appât.

## 4. MODE ET DOSE D'EMPLOI

Lors de la première utilisation, retirer le bouchon de la cartouche, ainsi que la languette de sécurité. Positionner le bouton de réglage sur MAX et presser la gâchette pour faire sortir la pâte.

A titre indicatif, un ruban de 10 cm représente 5g d'appât. Après chaque utilisation, repositionner le bouton de réglage sur MIN et bien replacer le bouchon protecteur.

Le produit doit être appliqué dans des **postes d'appâtage** sécurisés ou dans d'autres stations d'appâts couvertes.



	FICHE TECHNIQUE	09/04/2015
<b>PÂTE contre les SOURIS</b> <b>Alphachloralose 4%</b>	<b>BLACK PEARL PASTA</b>  AMM FR-2013-0005 / professionnels de la lutte anti rongeurs	

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les souris, 5g à 20g de produit par poste d'appâtage espacé de 3 à 5 mètres, selon le niveau de l'infestation.

Adapter la quantité de produit au traitement à effectuer.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

## 5. ÉLIMINATION

Ne pas détériorer la cartouche, même une fois vide.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.

Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

## 6. CONDITIONNEMENT et REFERENCE

**Black Pearl Pasta** – Cartouche 170 gr, Réf : R8484

## 7. PRÉCAUTION avant UTILISATION

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr)

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.

Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

Remarque :

*Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants.*

*Sont considérées comme autres stations d'appâtage, les dispositifs assurant le même niveau de protection vis à vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non-cibles, et les protéger des intempéries.*